LES DEVANTURES ET VITRINES COMMERCIALES

Les vitrines en feuillure ▶

s'inscrivent dans un percement prévu à cet effet. L'encadrement en pierre ou en béton est donc laissé apparent.

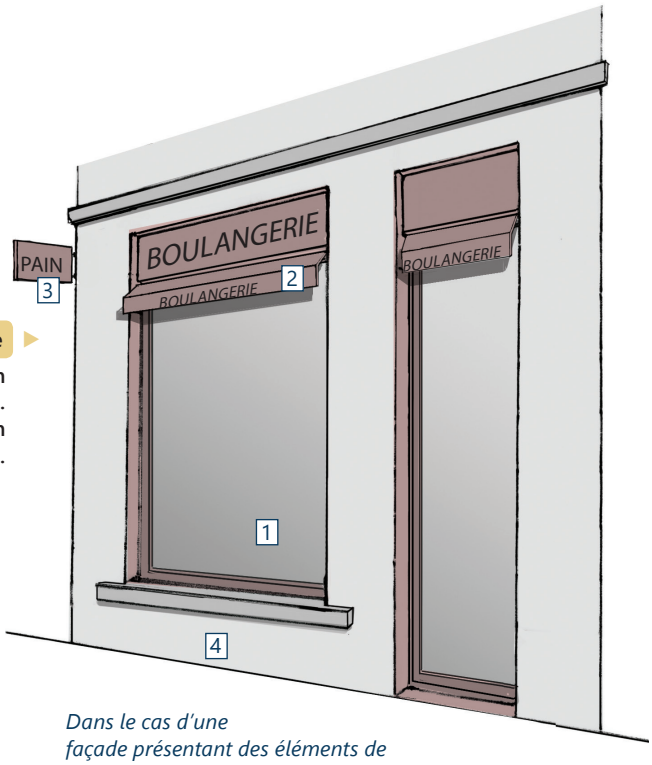

Dans le cas d'une façade présentant des éléments de modénature (encadrements de baie, soubassement en pierre de taille, éléments de décoration...), c'est l'installation d'une vitrine qui est à privilégier.

Les devantures en applique ▼

consistent à plaquer sur la façade un ensemble menuisé qui accueille le châssis de la vitrine.

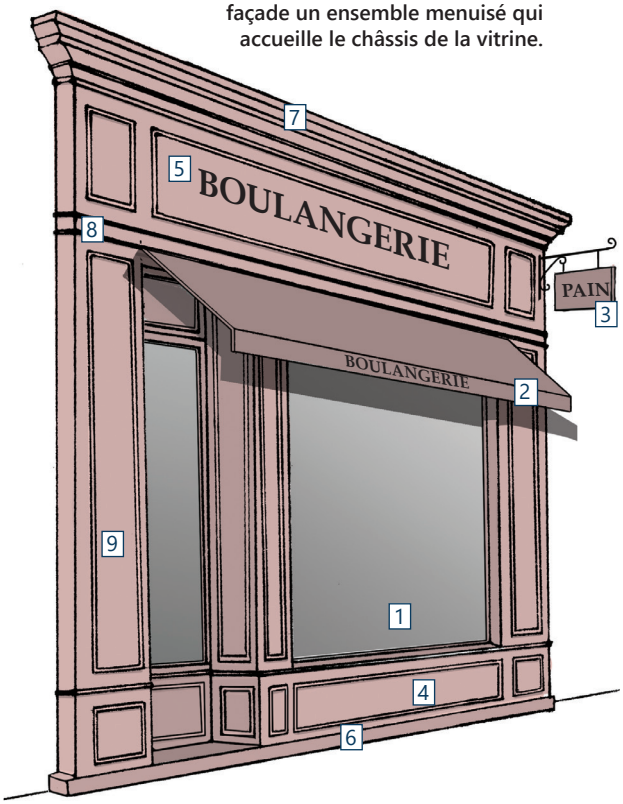

La devanture en applique a pour but d'ennoblir la façade en en masquant les défauts. Elle doit être vde teinte unie, afin de mettre en avant les jeux d'ombres et de lumières créés par les reliefs des panneaux.

Susceptible d'en masquer voire d'en supprimer les modénatures, elle est à éviter sur un certain nombre de façades présentant un intérêt patrimonial.

1 **La vitrine** dont le rôle est de présenter les marchandises et/ou de montrer l'ambiance intérieure du local.

2 **Le store en tissu**, parfois nécessaire pour protéger certaines marchandises de la lumière et de la chaleur. Il ne doit pas présenter de retombées latérales, doit être d'une teinte sobre et unie et, de préférence, de la même teinte que la devanture le cas échéant. Son mécanisme doit être intégré dans le bandeau latéral ou dans l'épaisseur de la baie.

3 **L'enseigne en potence ou en drapeau.**

4 **L'allège** supportant la vitrine.

en applique

5 **Le bandeau horizontal** qui coiffe la devanture et accueille l'enseigne commerciale.

6 **Le socle** en maçonnerie ou pierres dures qui isole la devanture de l'humidité de la chaussée.

7 **La corniche** qui couronne la devanture, la protège de la pluie et peut intégrer un système d'éclairage.

8 **Le cordon horizontal**, moulure qui sépare les coffrages verticaux du bandeau.

9 **Les éléments latéraux** réalisés en panneaux, parfois décorés.

Les devantures et vitrines commerciales sont une composante essentielle du paysage urbain.

Implantées en rez-de-chaussée, elles attirent le regard par la diversité de leurs formes, de leurs couleurs. Elles rythment, animent et qualifient l'espace public, jouant ainsi un rôle capital dans la perception du centre-ville.

Intrinsèquement liées à la vie du commerce qu'elles valorisent, elles sont souvent modifiées lors d'une rénovation, lors d'un changement de propriétaire, d'enseigne, d'activité commerciale... Elles peuvent même être remises en question lors de la fermeture définitive du local commercial.

Le lien est tout aussi fort avec l'immeuble qui les accueille : chaque modification doit être envisagée dans le respect de l'architecture du bâtiment.

Les vitrines

Sur cette façade de la Seconde Reconstruction, la sobriété du commerce permet une cohabitation harmonieuse avec les autres éléments de composition au rez-de-chaussée...

Un commerce rendu lisible par la cohérence de ses menuiseries...

Un commerce sobre et lisible, intégré dès l'origine au dessin du rez-de-chaussée de l'immeuble. La partition de la vitrine reprend celle de l'entrée des logements...

Sur une architecture déjà riche en modénatures qui marque à elle seule la présence commerciale, il ne reste plus qu'à intégrer stores et enseignes...

Un commerce, installé dans une extension de type industriel, qui s'intègre parfaitement à la rue par la sobriété de ses couleurs et de ses enseignes, en dépit d'un important linéraire de façade...

Les devantures

Une devanture peut ennoblir une façade sans réel ordonnancement...

Une devanture ancienne qui a conservé ses éléments patrimoniaux...

Une devanture qui dialogue avec le bâti de la Seconde Reconstruction en s'ajustant à la corniche filante de l'immeuble...

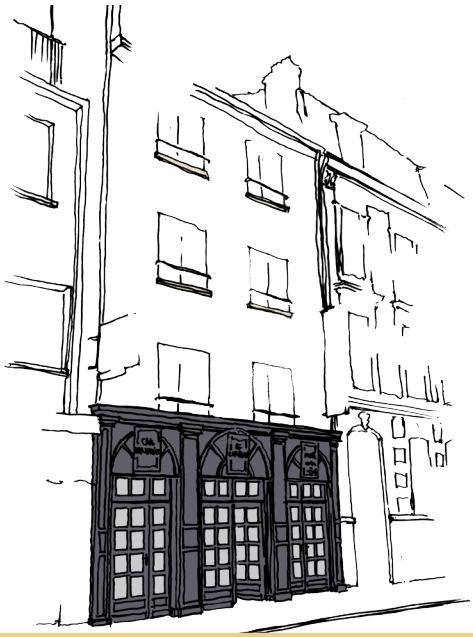

Une devanture qui fait l'objet d'un véritable dessin et donne une identité au commerce...

Les matériaux bruts doivent rester apparents, sans peinture...

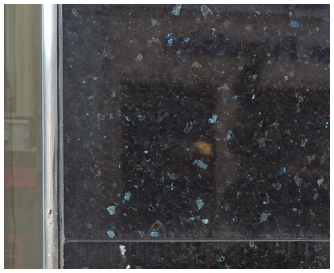

Pierre reconstituée type «granito»

Métal

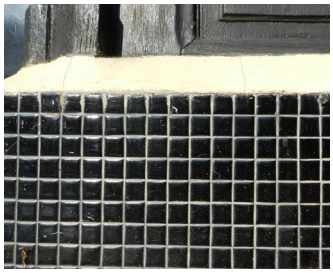

Faïence, carrelage, mosaïque...

Pierre de placage

Avant tous travaux

La conception d'un projet doit tenir compte de la composition, de la structure et du décor de la façade.

Avant d'envisager le remplacement d'une devanture en applique, il convient déjà d'en vérifier l'état. Si celle-ci est de qualité, cohérente avec l'architecture de l'immeuble et si elle ne masque pas d'éléments patrimoniaux, sa conservation et sa restauration sont à privilégier.

Les enseignes

Pour attirer le regard les enseignes doivent être visibles mais surtout lisibles. Elles doivent donc respecter quelques principes :

+ de lisibilité : graphisme simple, information limitée, lettrages prédécoupés ou peints de 30 cm maximum, respecter la proportion entre l'enseigne et la façade commerciale ;
+ d'intégration à la composition de la devanture ou de la vitrine et, plus largement, de la façade.

Le système de fermeture

Diverses alternatives au volet roulant métallique existent et doivent être privilégiées dans un contexte patrimonial : la grille en ferronnerie, le vitrage anti-effraction, le volet repliable en bois.

Quand le volet roulant est la seule solution envisageable, le coffre doit de préférence être implanté à l'intérieur derrière la vitrine.

Contexte réglementaire

Lors d'un projet de rénovation de commerce, plusieurs demandes d'autorisation peuvent être nécessaires :

+ pour la pose d'enseigne ;
+ en cas de modification de la façade ;
+ pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité...

Concevoir un rez-de-chaussée commerçant

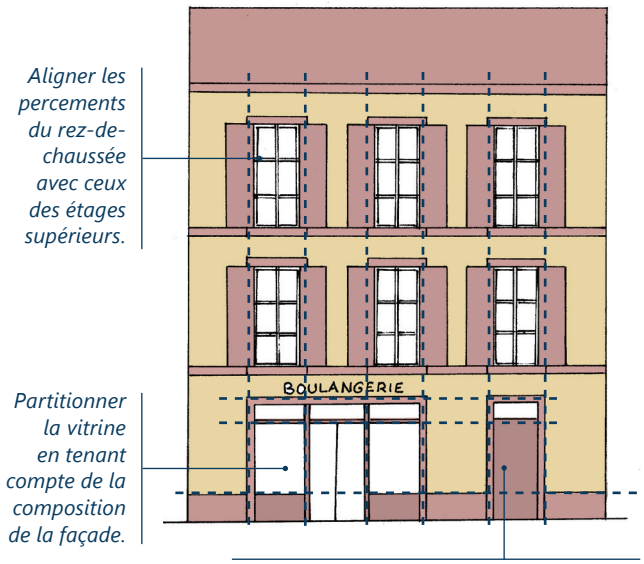

Dissocier la porte d'entrée de l'immeuble de la devanture pour une identification claire et une bonne cohabitation des usages (sauf dans le cas d'une façade très étroite).

Et quand il n'y a plus de commerce en rez-de-chaussée :

+ La suppression d'une devanture en applique ou d'une vitrine en feuillure peut conduire à recomposer les percements. Dans ce cas également, la composition du rez-de-chaussée devra tenir compte de celle de la façade.
+ Le maintien d'une devanture en applique ne doit pas prêter à confusion sur la fonction du lieu : les enseignes doivent être supprimées et les traces de fixation notamment, effacées.

La campagne de ravalement à Épinal

Soucieuse de valoriser son cadre de vie et plus particulièrement son patrimoine architectural, la Ville d'Épinal a souhaité renforcer son action en se dotant de nouveaux outils pour accompagner les Spinaliens dans leurs projets de ravalement de façade :

+ de nouvelles palettes colorimétriques ;
+ une série de fiches conseils ;
+ un dispositif d'accompagnement conseil et de soutien financier.

Contact:

Service urbanisme - Ville d'Épinal
Hôtel de Ville - 9 rue du Général Leclerc - 88 000 ÉPINAL
03 29 68 51 32 - mairie@epinal.fr
www.epinal.fr

Les fiches conseils

Les préalables

> Pourquoi et comment envisager un ravalement ?
> Dispositif communal d'aide à la rénovation des façades

Les fiches typologiques

01 > Les immeubles anciens
02 > Les immeubles bourgeois du milieu du XIX[e] au début du XX[e] siècle
03 > Les villas du milieu du XIX[e] au début du XX[e] siècle
04 > Les anciennes cités ouvrières
05 > Les bâtiments et ensembles bâtis de la 2[nde] Reconstruction et des années 1950
06 > Les architectures d'après 1970
> Les devantures et vitrines commerciales

Ville d'Épinal

CAUE VOSGES
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges
Conseil départemental des Vosges
88088 EPINAL Cedex 9
03 29 29 89 40 - caue88@vosges.fr
www.caue88.com

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Vosges
Quartier de la Magdeleine, bâtiment B, entrée 5
Rue du Général Haxo 88000 EPINAL
03 29 29 25 80 - udap.vosges@culture.gouv.fr

Rédaction, conception graphique, photographies et dessins : CAUE 88 (E. Baron, S. Labruyère). 2022. Ne pas jeter sur la voie publique.